Concertation agrivoltaïsme –

Synthèse des billets jaunes et verts

Réunion publique du 12/10/2026 – Synthèse thématique des idées, retours, observations et questions des citoyens

Le document source compte 35 jaunes, 25 billets verts. Les numéros entre parenthèses renvoient à ceux des billets. Un même billet peut relever de plusieurs thèmes.

Billets jaunes : questionnements techniques

1. Réseau électrique, postes sources et raccordements (le thème le plus fourni)

- **Nuisances des postes sources :** bruit, ondes, effets sur les riverains (6) ; comparaison de leur volume avec celui des centrales nucléaires (14).
- **Décision et financement :** qui décide de leur création, selon quels critères et avec quels budgets (24) ; qui les paye (23).
- **Raccordements :** la CCVG prévoit-elle une cartographie des projets pour mutualiser les coûts de raccordement (13) ? Le raccordement de Peufavard en appellera-t-il d'autres, et que penser du dimensionnement du réseau et de son passage dans certains hameaux (34) ?
- **Stabilité du réseau :** impact sur la fréquence, la tension et la sûreté du réseau (15) ; risque de déséquilibre production/consommation, référence à la panne en Espagne, et question d'un ratio stockage/production photovoltaïque (17).
- **Transport de l'électricité :** pertes en ligne, et faut-il produire près des lieux de consommation (28) ?
- **Rôle des institutions :** demande d'une intervention de RTE et d'un éclairage sur le rôle de la CRE (11).

2. Modèle économique, agriculteurs et foncier

- **Tarif de rachat et coût de l'électricité :** le tarif de rachat très subventionné fausse l'intérêt économique ; que se passera-t-il quand le prix sera à sa valeur réelle (1) ? Quelle évolution du coût de l'électricité (23) ?
- **Gains et risques :** quel gain à l'hectare pour l'agriculteur et pour le porteur de projet, et les agriculteurs deviennent-ils des énergéticiens (23) ? Quels risques pour le porteur si les objectifs agricoles ne sont pas atteints (9) ?
- **Place de l'agriculture :** le nombre de dossiers serait un « cri d'alarme » sur la fin de rentabilité des fermes de la Vienne (20) ; quelle place les agriculteurs veulent-ils prendre dans le territoire (26) ?

- **Marché des terres :** risque d'accaparement par des investisseurs et de détournement de la vocation alimentaire (27) ; préférer des projets locaux et des investisseurs français (29).
- **Alternative proposée :** soutenir les agriculteurs par des contrats d'achat de produits agricoles sur 20 à 30 ans, avec des prix cités, plutôt que par des tarifs de rachat garantis aux promoteurs (31).

3. Gouvernance, démocratie et cadre réglementaire

- **Concertation tardive :** réunion trop tardive, citoyens mis devant le fait accompli au moment des enquêtes publiques, antagonismes entre voisins (21) ; études lancées sans l'avis du paysage ni du voisinage (19).
- **Déséquilibre entre acteurs :** les promoteurs peuvent corriger et compléter leurs dossiers, pas les opposants (3).
- **Prise en compte des avis :** pourquoi demander l'avis des municipalités s'il ne peut pas être pris en compte, le Code de l'Urbanisme ne suffisant pas à couvrir les enjeux (35) ? Le PLUi est-il respecté, l'avis des riverains aussi, et quelle valeur ont les enquêtes publiques (6) ? Le rôle de la DDT paraît « bridé » (21).
- **Règles applicables :** les projets sont-ils soumis à étude d'impact ou enquête publique, un aménageur ayant dit n'être soumis à aucune réglementation (10) ?
- **Équité entre territoires :** pourquoi l'État ne limite-t-il pas équitablement le développement des projets selon les territoires (4) ?
- **Droit à un environnement choisi :** invoqué comme droit fondamental ignoré par les porteurs et l'administration (22).
- **Moratoire :** demande urgente (12).
- **Suivi :** mesures régulières sur le long terme (biodiversité, température) (3).

4. Voisinage et valeur immobilière

- Décote immobilière : « ma maison devient invendable » (18) ; absence de prise en compte par les porteurs (22).
- Les acquéreurs ne sont pas informés devant notaire des projets voisins (3).
- Distance minimale entre habitat et panneaux (28) ; la distance de 100 m est-elle toujours en vigueur (16) ?

5. Paysage et cadre de vie

- Crainte d'un territoire de « parcs grillagés », avec l'exemple de la Sologne (2).
- Concilier paysage et « champs noirs » (21) ; respect de la Vallée de la Gartempe (6).

6. Limitation des surfaces

Penser à limiter les surfaces (8) ; moratoire (12) ; limitation équitable par l'État (4).

7. Santé et nuisances

Effets du rayonnement et des champs magnétiques sur la santé (7) ; bruit et ondes des postes sources (6) ; aspect acoustique des centrales (16).

8. Environnement, climat local, risques et fin de vie des panneaux

- **Chaleur et animaux :** température sous les panneaux, protection réelle des animaux (5) ; effet sur la fraîcheur et la place des végétaux (32).
- **Incendie :** risque accru après l'été écoulé, question présentée comme « très importante » par une élue exploitante de Lathus-Saint-Rémy (33).
- **Recyclage :** qui s'en occupe, l'agriculteur est-il au courant (30) ; les 5 % non recyclés, PFAS (25).

Autres remarques

- **Politique énergétique nationale :** les objectifs d'ENR ne répondent pas forcément à un objectif de baisse du CO2, avec comparaison France/Allemagne (11) ; question sur la disparition de l'hydroélectrique (7).
- **Lecture d'ensemble :** les billets jaunes sont surtout critiques, voire opposés aux projets. Les préoccupations les plus répétées sont le réseau et les postes sources, le manque de démocratie dans la procédure, la décote immobilière et le paysage.

Billets verts : contribution à la charte

1. Statut et portée de la charte

- **Valeur contraignante :** qu'elle devienne réglementaire pour que les avis de la CCVG pèsent dans les décisions administratives (7) ; qu'elle soit votée par l'ensemble de la population, en RIC (19).
- **Dossiers déjà acceptés :** tous devraient être revus avec la charte (16).
- **Cohérence avec le droit existant :** tient-elle compte de la loi anti-engrillagement (12) ?
- **Raccordements :** les parcs et les postes sources font l'objet d'une étude d'impact, pas les raccordements (24).

2. Limitation et répartition des surfaces

- **Pour un plafond :** 0,5 % de la SAU, idée jugée intéressante, avec partage entre tous les territoires (8) ; 1 % de la SAU et 10 hectares maximum par projet (20) ; éviter l'effet « boule de neige » (15) ; pourquoi des projets si grands (17) ?
- **Contre un plafond trop strict :** une limitation de surface peut fragiliser les investissements nécessaires au maintien d'une activité agricole (1).

3. Distance aux habitations et respect du PLUi

- Le PLUi impose aujourd'hui, selon le billet, une implantation « à moins de 100 m » des bâtiments existants, règle qui exacerberait les tensions ; la CCVG compte-t-elle la faire évoluer (6) ? La formulation est ambiguë (« moins de » ou « plus de »), elle mérite d'être vérifiée.
- Distance de 100 m à inscrire dans la charte (20).
- Le PLUi n'a parfois pas été respecté et des projets ont quand même été acceptés (16).

4. Paysage, patrimoine, tourisme et emploi local

- **Paysage :** ne pas détériorer le paysage de Vienne et Gartempe (11).
- **Patrimoine :** tenir compte de la zone tampon de l'abbaye de Saint-Savin, des bâtiments remarquables et des monuments classés à 1 km des projets (16).
- **Tourisme :** comment concilier agrivoltaïsme et tourisme, y aura-t-il des zones préservées (15) ? Le territoire est riche en paysages mais pauvre en touristes, et l'agri PV risque de les appauvrir tous deux (21).
- **Exemple local :** à Mouterre-sur-Blourde, l'impact visuel menacerait les deux seuls employeurs, l'auberge et l'EHPAD, dont l'atout est le cadre de vie (18).
- **Zones à exclure :** zones humides, forêts, vallées et vieilles prairies (20).

5. Agriculture, foncier et équité entre agriculteurs

- **Pour les projets :** prendre en compte les difficultés de production et la viabilité des exploitations ; sans changement, le Montmorillonnais deviendrait un territoire de friche

et de chasse (4) ; veiller à la diversité et à la résilience des projets, le choix céréales ou moutons pouvant être risqué selon la conjoncture (5) ; il faut que les agriculteurs puissent maintenir une activité alimentaire malgré le refus de certains voisins ; les agriculteurs concernés paient fermage, foncier et impôts, et le billet se demande s'il n'y a pas de la « jalousie » (2).

- **Cohésion locale :** comment éviter une scission et des écarts de richesse entre agriculteurs avec et sans projet (9) ?
- **Foncier :** regarder du côté de la SAFER, qui attribue parfois des terrains à des non-agriculteurs financiers (13) ; privilégier les terres d'agriculture intensive (20) ; éviter de détruire des sols agricoles avec des matériaux non alimentaires (22).
- **Fiscalité :** quel statut urbanistique et fiscal pour les terres (propriété bâtie), avec une taxation différente (10) ?

6. Partage de la valeur et opportunités locales

- **Partage entre agriculteurs et citoyens :** inscrire le partage de la valeur dans la charte (20).
- **Redistribution :** la commune d'accueil redistribue sa rente aux habitants, par exemple en déduisant leurs factures d'énergie (22).
- **Tarifs :** tarifs de l'électricité nettement à la baisse pour les citoyens concernés par un projet, en compensation (25).
- **Opportunités citées :** emploi lié aux travaux, infrastructure électrique pour accueillir des entreprises consommatrices, bornes de recharge en campagne (par exemple pour des services ruraux comme l'ADMR), maintien de l'activité agricole (3).

7. Valeur immobilière

De nombreuses propriétés vont perdre de la valeur, avec demande de dédommagement des riverains (16) ; risque de moins-value immobilière face à la plus-value pour les agriculteurs (25).

8. Sens global et climat

Le changement climatique risque de s'aggraver avec une surproduction d'énergie (23) ; critique d'un système où l'argent prime, demande d'un retour à une production d'énergie publique et refus de financer des groupes privés (23) ; que les animaux gardent leur espace naturel (22).